

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lunéville, le 9 mars 2017

« Père Cent »

En raison de l'état d'urgence s'appliquant actuellement sur le territoire français, la manifestation liée au Père Cent ne pourra avoir lieu sur le domaine public, pour les raisons suivantes :

1. Les débordements constatés sur le domaine public lors des deux précédentes éditions ont mis en danger la vie d'autrui ;
2. Une alternative d'organiser cette manifestation sous d'autres modalités, proposée aux lycéens par le personnel enseignant, et cantonnée sur un lieu unique, empêchant ainsi tout débordement sur le domaine public, a été refusée par ces mêmes-lycéens ;

Il convient de rappeler que les élèves qui n'assistent pas aux cours pour prendre part au père cent sont placés sous l'entière responsabilité de leurs parents.

En conséquence, et d'un commun accord, le Sous-préfet et le Maire de LUNÉVILLE ont décidé d'interdire le déroulement de cette manifestation sur le domaine public sous peine de poursuites pénales et financières à l'encontre des contrevenants.

Rachid KACI
Sous-Préfet de LUNÉVILLE



Jacques LAMBLIN
Maire de LUNÉVILLE

